

AVS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-166 du 10 Mai 1985

portant nomination des Membres et du  
Président du Conseil d'Administration  
de la Société Nationale des Ciments  
(SONACI).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 84-500 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- VU la loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le décret N° 83-169 du 4 Mai 1983 portant approbation des statuts de la Société Nationale des Ciments (SONACI) ;
- Sur proposition conjointe du Ministre de la Justice chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, du Ministre des Finances et de l'Economie et du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 24 Avril 1985 ;

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Ciments les personnes dont les noms suivent :

- Camarades : - Richard MENSAN et Cassien AGBOTON : Représentants du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Rachidi RADJI : Représentant du Ministère du Plan, et de la Statistique ;
- Armand RANDOLPH : Représentant du Ministère du Travail et des Affaires Sociales ;
- Edmond Pierre AMOUSSOU : Représentant du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;

.../...

- Léandre AKITIKPA et Ibrahim IDOHOU : Représentants du C D R de la Société Nationale des Ciments (SONACI) ;
- Toussaint BIAOU, Hugues GOGAN et Rosine VILLACA : Représentants du Syndicat de la Société Nationale des Ciments ;

Article 2.- Le Camarade Richard MENSAH est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Ciments.

Article 3.- Sauf indications expresses et contraires des organismes mandants, les remplaçants des administrateurs sus-désignés dans leurs fonctions antérieures les remplacent automatiquement au sein du présent Conseil, un acte subséquent sera pris pour régularisation

Article 4.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 10 Mai 1985

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KERIEKOU

Le Ministre de la Justice,  
Chargé de l'Inspection des  
Entreprises Publiques Et Semi-  
Publiques

Le Ministre des Finances et  
de l'Economie

Didier DASSI

Hospice ANTONIO

Le Ministre du Commerce, de  
l'Artisanat et du Tourisme,

Soulé DANKORO

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGCEN 4 MFE 4 Autres  
Ministères 14 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 3 IGE et ses Sections 4 CCIB 4 DTC-  
GCONB-ONEPI 3 BCP 2 UNB-FASJEP-BN 8 CEAP 6 Intéressés 10. JORPB 1.-